CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables au mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer regulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être etablie. Les départs seront comme suit:

Navire **LOUISVILLE**, capitaine Pierce.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine Rathbone.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine Reed.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine Page.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. Stoddard.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

LETTRES DE CHANGE sur Londres et Paris, à vendre par
12 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE, sur New-York, Londres et Paris, à vendre par
29 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par P. E. & O. SORBE,
22 juin 118 Royal-street.

TRAITES sur les Etats-Unis, à vendre par
12 juin J. MAGER

TRAITES sur France, à vendre par
12 juin J. MAGER.

TRAITES sur Londres, Liverpool, payables à Londres, Paris, Boston, Philadelphie, à vendre par
5 juin T. NICOLET & Co.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par
2 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES sur Paris, Nantes et Bordeaux, à vendre par [29 mai] A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par FOSTER & HUTTON,
28 mai rue du Canal, No. 77.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Londres et New-York, à vendre par F. PERRET,
21 mai rue Toulouse.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par I. OGDEN & Co.
12 mai rue du Canal, No. 59.

LETTRES DE CHANGE, à vendre par
19 mai J. MAGER.

TRAITES sur l'Angleterre, la France et le Nord, à vendre par
7 mai TH NICOLET & CC.

LE soussigné offre à vendre, dans son magasin rue Royale, de très-jolies **OMBRELLES** du dernier goût.
31 mai Vr. GOUY.

EN débarquement des navires John Linton et Warsaw, de New-York,
1000 barils Huile de lin,
20 pieds Tuyaux en plomb, d'un demi pouce et d'un pouce,
100 douz. Hâches de Collins, meilleures qualités,
10 barils Esprit de thérébentine,
100 barils Huile de lampe à l'usage des sucreries,
23 caisses Rabots de toutes descriptions.
Aussi, par les navires Tulahassee, Warsaw et Robert Pulsford, de Liverpool:
50 caisses Cuivre en feuilles, de 16 à 30 onces; 1500 liv. Clous; 2500 do. Tolle, 30 sur 60, et de 10 liv. à la feuille; 20 Cables en chaînes d'un demi à trois-quarts de pouces, avec certificats; 10 barriques petites Chaînes, d'un quart à cinq-huitièmes; 85 sacs Spikes forgés, 5 à 7 pouces; 17 barriques Quincaillerie assortie; 5 do. Coutellerie; 3 do. Scies; 1 do. Limes; 3 do. Vis de lits; 1 do. Cuillères de fer; 4 do. Porteuses de cannes, &c. &c.
Le tout à vendre à des termes raisonnables, par VICTOR DAVID,
11 juin rue de la Levée, No. 38.

Toile et Corde d'Emballage.
630 PIECES Toile du Kentucky de qualité supérieure, 1720 rouleaux de Corde, à vendre par (27 juin) FOSTER & HUTTON.

SUCRE.—200 boucauts première qualité en magasin, à vendre par
27 juin FOSTER & HUTTON.

AVIS.—Ceux qui ont des réclamations contre le bateau-à-vapeur VERMILLON, sont priés de les présenter immédiatement à GRAY, DURRIVE & Co.
29 juin rue de la Nlle. Levée, No. 38.

A VENDRE par les soussignés, 25,000 briques à feu de Pensacola.
16 juin C. GUESNARD & ALPUENTE.

COUVERTURES Françaises.—400 balles Couvertures de 3 points, pour nègres, garanties de bonne laine, pesant 8 livres chaque. A vendre par
16 juin J. MAGER.

VIN en caisses, du célèbre cru Gruau Larose, à vendre par
15 juin J. MAGER.

PLATRE.—Plâtre adhésif d'Angleterre, passé au liage, à vendre par JAS. S. SHAW,
30 mai Encoignure Royale et Douane

TOILES DE COTON ET DE RUSSIE.—115 balles coton écru, 4-4, bonne qualité; 75 balles do; 8 dito 40 pouces, blanc; 5 balles coton rayé; 60 balles toile de Russie écrue et à draps, et 18 balles do. blanche, ayant droit au drawback.
11 juin LINCOLN & GREEN.

POUR LE HAVRE.

(*Passage seulement.*)—Le beau brick **AUTHENTIC**, capit. Swbesey, ayant tout son chargement engagé, partira d'ici au 17 du courant, et peut recevoir commodément quatre ou cinq passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord, en face de la rue Jefferson, ou à P. E. & O. SORBE,
14 juillet No. 118, rue Royale.

POUR LA HAVANE.

Le brick-goëlette **MANUELITA**, capitaine Salas, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
12 juil. ESTEVANELL & COURVAL.

PARA LA HABANA.

Saldrá con la brevedad posible el muy velero bergantin-goleta español **MANUELITA**, su capitan Salas, admite carga ó flete y pasageros, á quienes se les dará el mejor trato. Lo despachan los Sres.
12 de julio ESTEVANELL y COURVAL.

A VENDRE OU A FRETER,

La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, **ELIZABETH**. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à BARAU, FERIET & Co.
12 juillet—☞ rue de Rail Road, No. 118.

A FRETER,

Pour un des ports du Golfe du Mexique, l'isle de Cube, Haïti, la Côte-Ferme, ou les isles du vent.

La solide goëlette danoise **EMILIE**, capitaine Fourton, du port d'environ 80 tonneaux américains. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face des magasins bleus sur la Levée, ou à
7 juillet—4 J. B. LAPORTE.

On a besoin d'une goëlette pouvant porter 800 barils dans un port des Antilles. S'adresser à HARRISON, BROWN & CO.
2 juillet rue Royale, No. 117.

POUR BORDEAUX,

Le navire français **MARTINIQUAIS**, capitaine Duporteau. Pour fret, s'adresser à bord, ou à
15 juin J. MAGER.

A FRETER,

Le beau brick, fin voilier, **ORION**, doublé et chevillé en cuivre, du port de 800 boucauts de tabac; il a été réparé à neuf, et a tout ce qui lui faut pour entreprendre un voyage. Pour les conditions, s'adresser à J. W. ZACHARIE & Co.
12 juin rue Bienville, No. 80.

BANQUE DE LA CITÉ, *Nouvelle-Orléans, 27 juin 1832.*

LES actionnaires de cette institution sont prévenus, par le présent, que par une résolution du Bureau des Directeurs, en date de ce jour, les paiemens suivans devront être effectués, à la banque, sur le capital de leurs actions respectives, savoir:
Quinze piastres au 1er. janvier 1833, par action.
Quinze piastres au 1er. mars 1833, par action.
Vingt piastres au 1er. juin 1833, par action.
Et aux *Bureaux de Transfert à New-York et à Philadelphie*, 20 jours antérieurement aux dates susdites.
Les personnes qui paieront par anticipation auront droit à un intérêt de cinq pour cent par an, sur la somme ainsi payée en avance, au lieu de participer au dividende. Par ordre du Bureau.
29 juin R. CLAGUE, caissier.

BANQUE DE CITÉ, *Nouvelle Orléans, 18 juin 1832.*

D'APRES une résolution du Bureau des Directeurs de cette institution, sous la date du 14 avril dernier, les Actionnaires sont requis d'avoir à payer d'ici au 5 novembre prochain, vingt piastres par action, sur le fonds capital. Et tout actionnaire qui aura effectué le dit paiement, au moins deux mois avant ce temps, aura droit à un intérêt de cinq pour cent par an, pour la période ainsi anticipée.
18 juin Rd. CLAGUE, Caissier.

MORUE, BLANC DE BALEINE ET BEURRE DE GOSHEN.—245 caisses morue, en débarquement du brick Mary & Eliza, de Boston, 33 caisses Blanc de Baleine No. 6, longs; 47 baril Beurre de Goshen, en débarquement du navire Russell, de New-York, à vendre par F. H. PETITPAIN,
5 juillet encoignure Chartres et Toulouse.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné a transporté son magasin à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, où il offre à vendre les Marchandises suivantes:
150 barriques Vin de Marseille,
300 barils Vin sec de Malaga,
100 do. Vin doux do.
60 balles de Bonchons, } *ayant droit au drawback.*
1000 caisses Vin rouge, Gruau La Rose, St. Julien, Médoc, Laffitte, St. Georges, &c.
100 paniers Champagne,
150 caisses Vin Muscat,
100 paniers Huile d'olive,
600 Damejeannes,
250 caisses Thé de Hyson,
150 do. Tabac à chiquer assorti,
100 barils Genièvre du nord,
50 do. Brandy do.
250 caisses Blanc de Baleine assorties,
100 barils Huile de Sperme,
20 pipes do. do.
80 caisses Chandelles de suif, assorties,
100 barils Whiskey, 100 sacs Café,
60 barils Beurre de l'Ouest, 50 barils Sucre en pain,
5 pipes Genièvre de Hollande, 1ère. qualité,
50 boucauts Sucre, 1ère. qualité, et un assortiment général de Comestibles.
F. H. PETITPAIN,
30 juin—1m Encoignure Chartres et Toulouse.

FARINE DE MAIS.—8 barils Farine nouvellement passée au moulin, à vendre par STETSON & AVERY,
28 juin rue du Camp, No. 31.

10 barriques de PORTER et de ALE reçues de Philadelphie, à vendre par barrique ou en totalité. S'adresser rue de la Douane, No. 45.
6 juin

LE soussigné offre à vendre une **VOITURE** de première classe, faite à Philadelphie, par Nuttle. Aussi une variété d'autres *VOITURES*, des *BAROUCHES*, pour un et deux chevaux, et des *CABRIOLETS*, qu'il vendra à bon marché, pour du comptant ou de bons billets.
2 juin M. WALTON.

REMÈDE EFFICACE.

A VENDRE chez P. Romain & co., rue de Chartre No. 97, de la pharmacie de Trasforest, rue Dauphine, No. 20, à Bordeaux.

On y trouve un Elixir odontalgique, excellent anti-scorbutique, qui guérit les maux de dents et de gencives, et leur donne une excellente odeur; on s'en sert en imbibant un morceau de coton qu'on applique sur la dent: si elle est cariée, on en introduit dedans; on renouvelle ce moyen de temps en temps, jusqu'à parfaite guérison. Il est essentiel, pour la conservation des dents et des gencives, d'en faire usage au moins tous les matins, à la dose d'une demi-cuillerée à café dans une tasse d'eau tiède ou froide. On en frottera les dents avec une petite brosse douce: ce moyen entretiendra leur blancheur, *fortifiera les gencives et empêchera les dents de se gâter.*

On y trouvera aussi une excellente poudre dentifrice, qui a la propriété de blanchir les dents parfaitement en trois minutes; on se servira de cette poudre de deux l'un; on mouillera une brosse faite exprès, qui soit douce; on l'imprégnera d'une pincée de ladite poudre; on en frottera les dents, ensuite on se lavera la bouche avec une tasse d'eau tiède ou froide, dans laquelle on mettra quelques gouttes d'Elixir odontalgique. Il vend un excellent remède anti-dartreux.
23 juin—15

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

AVIS—Conformément à l'acte d'incorporation de la Banque de l'Union de la Louisiane, les registres de souscription pour former le capital de la dite banque, seront ouverts Jeudi 26 Avril courant, au No. 83, rue Royale, et continueront à l'être tous les jours suivans, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 3 heures de l'après midi, pendant cinq mois, sous la surveillance de
S. W. OAKEY,
M. MORGAN,
D. BOULIGNY,
M. DURALDE,
6 avril. E. J. FORSTALL.

ENTREPOT DE VOITURES.—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages de New York, des Voitures et Barrouches à bon marché, pour un, deux ou quatre chevaux; des Cabriolets, Tilburys et Chars-à-bancs; le tout à vendre à des prix réduits et à des termes accommodants.
21 juin M. WALTON, rue de la Douane No. 13

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 31 du courant, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Otis Burlingame, 20 actions de la Compagnie d'Assurance des Négocians, sur chacune desquelles $30 ont été payées. Par ordre de la Cour,
Conditions: Comptant.
19 juillet MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 21 août 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour le compte de la succession de feu Joseph Oudin, un TERRAIN situé en cette ville, rue Ste.-Anne, désigné par le No. 9, de l'ilet No. 58, et ayant 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.
Conditions: $1300 comptant et le reste à 9 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Régister.
N. B. L'acte de vente sera passé par C. Pollock, notaire, *aux frais de l'acquéreur.* 19 juil.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Lundi, 30 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente au magasin de feu Joseph Oudin, rue de Chartres, No. 156, les marchandises composant le dit magasin, et consistant en montres, bijouteries &c.
Conditions: toute somme au-dessous de $100 payable comptant; et toute somme au-dessus à 60 jours, en billets endossés à satisfaction. Par ordre de la Cour,
19 juillet MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.* Mardi, 14 août 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Thomas, un Nègre nommé Archy, âgé d'environ 30 ans, un peu charpentier.
Conditions: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé en l'étude de G. R. Stringer, not. pub., aux frais de l'acquéreur.
Par ordre de la cour.
14 juillet MARTIN BLACHE, rég. des test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 14 août 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu J. Pitot, une jeune Négresse nommée Nancy, aimant à s'absenter. Conditions: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé en l'étude de L. T. Caire, not. pub., aux frais de l'acquéreur.
Par ordre de la cour.
14 juillet MARTIN BLACHE, rég. des test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 24 juillet, 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de feu Peter Nelson, une négresse nommée Lia. Conditions; 6 mois de crédit, en un billet endossé, avec hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
22 juin MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 24 juillet, à midi, il sera vendu à la bourse, pour le compte de la succession de feue Marie Françoise Comminet, f. c. l. une négresse nommée Rosalie, d'environ 57 ans, bon sujet, sachant faire un peu de tout; Héloïse, sa fille, négresse créole, âgée de 24 ans, bonne blanchisseuse et cuisinière et un peu repasseuse, non garantie du vice de marronnage. Conditions: 1-5 comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets &c.
Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, régister.
N. B. L'acte de vente sera par L. Féraud, aux frais de l'acquéreur. 22 juin.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Madi, 24 juillet, 1832; à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Adélaïde Thézan, f. c. l. Une négresse nommée Mary, âgée d'environ 20 ans, depuis plus de 8 ans dans le pays, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
Conditions: 1-5 comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé par L. Féraud, notaire, aux frais de l'acquéreur. 22 juin

COUR DES PREUVES.—Attendu qu'Etienne Cassard a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Bernard Goux; avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession, et à tous autres que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas *fait droit à la dite pétition.* Par ordre de la Cour,
17 juil. MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Charles Beaulieu, exécuteur testamentaire de feu Gabriela Rodriguez, veuve Sanchez, ne serait pas homologué, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions.
Par ordre de la cour.
17 juil. MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Eliza Pile, curatrice de la succession de feu John Pile, ne serait point homologué, et ladite curatrice déchargée de ses fonctions.
Par ordre de la Cour.
17 juillet MARTIN BLACHE, Rg. des Test.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

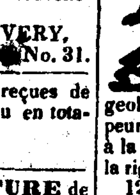

EST partie marronne, le 25 juin dernier, la mulâtresse nommée MARIE, âgée de 19 ans, d'une taille moyenne; elle a de grands yeux, et une excroissance de chair entre les lèvres, qui est imperceptible. Une récompense de cinq piastres sera donnée à la personne qui la logera dans une des geoles de cet Etat. Les capitaines de bâteaux-à-vapeur et autres sont prévenus de ne point donner asyle à la dite esclave, sous peine d'être poursuivis d'après la rigueur des lois. J. PENE,
12 juillet—6 *encoignure Délor et Magasins*

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE

Seront données à la personne qui conduira à la prison ou au bureau de l'Abeille, une jeune négresse de 11 à 12 ans, nommée FANNY, parlant anglais; elle a une figure ouverte et *riante et était proprement mise.* Elle s'est absentée dimanche dernier, et a été vue depuis dans le faubourg Ste.-Marie. 19 juin—25

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

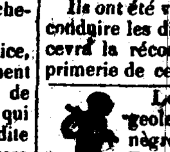

SONT partis marrons de l'autre bord du fleuve, samedi dernier, les deux jeunes mulâtres nommés Neck et Ben.

NECK est de la taille de cinq pieds 6 pouces et est âgé d'environ 19 ans.

BEN est de la taille de 5 pieds 10 pouces, et est âgé d'environ 21 ans.

Ils ont été vus près du Rail-Road. Quiconque fera conduire les dits esclaves à la geole de cette ville recevra la récompense ci-dessus, en s'adressant à l'imprimerie de cette feuille. 15 juin—☞

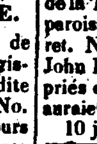

Les esclaves suivants ont été conduits à la geole de la paroisse de Jefferson, savoir: le nègre Davay, se disant appartenir à M. Bacchus, du bayou *Manchac*; la négresse Fanchette, à M. Dupéru.

Gib, à Mme. Holliday, de la paroisse Jefferson. La négresse Peggy, à M. Cohn, à la Nlle.-Orléans. Le nègre Jean-Baptiste, à M. Augustin, de la Terre-aux-Bœufs. Davis, à M. Barker, de la paroisse St.-Jean-Baptiste. Brutus, à M. James Fréret. Nelson, à M. O. Labranche, et Wilks, à M. John Burk, de la Nlle-Orléans. Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en payant les frais qu'ils auraient occasionnés.
10 juillet P. A. CHARBONNET, geolier.

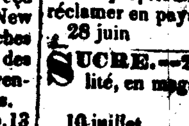

IL a été conduit à la geole de police de la paroisse Jefferson, un Nègre nommé Jean-Baptiste, se disant appartenir à M. Augustin, de la Terre-aux-Bœufs.

Un Nègre nommé Peter, se disant appartenir au capitaine Fetherson, de la Nouvelle-Orléans.

Les propriétaires de ces esclaves sont requis de les réclamer en payant les frais qu'ils auront occasionnés.
28 juin J. CHARBONNET, shérif.

SUCRE.—200 boucauts sucre de première qualité, en magasin, à vendre par FOSTER & HUTTON,
10 juillet rue du Canal, No. 77

VENTES PAR LE MARSHAL.

A. Pitot vs. P. B. Pellotier.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 24 juillet, à 5 heures, sur les lieux, rue Jefferson, près de la Levée, un Billard, une douz. de Chaises, un Comptoir de buvette et les étagères, quatre petites Tables, &c. saisies dans l'affaire ci-dessus.
14 juillet L. DAUNOY, marshal.

... Dernick vs. H. Hummerick.

EN vertu d'un writ de fieri fac. à moi adressé par l'h. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le mercredi 25 juillet, à une heure, au Principal, une Armoire et une douz. Chaises, saisies dans l'affaire ci-dessus.
14 juillet L. DAUNOY, marshal.

A. Osborn vs. le capitaine A. McDonald, la goëlette John Hope et ses propriétaires.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 13 août prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, la goëlette JOHN HOPE, ses agrès, apparaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.
14 juillet L. DAUNOY, marshal.

P. Bynum vs. J. B. Joineau; W. Tibbetts, le même.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 23 juillet, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un CABRIOLET, saisi dans l'affaire ci-dessus.
14 juillet L. DAUNOY, marshal.

J. Ellis vs. R. Weaver.

EN vertu d'un *writ* de *plurius alias fieri facias* à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 21 juillet, à 5 heures sur les lieux, à la tonnelerie de M. Philipps, encoignure Poydras et du Camp, environ 800 bois de cercles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
12 juillet L. DAUNOY, marshal.

Isaac Boissier vs. Mlle. Rosette, ou Rose Bernard.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 21 juillet, à midi, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, une Négresse nommée Sarah, âgée d'environ 35 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.
12 juillet L. DAUNOY, marshal.

C. Meyrs vs. D. Fest.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 11 août, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, un certain Lot de Terre, situé au faubourg Saulet, désigné par le No. 3, de l'Ilet No. 34, ayant 60 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 de profondeur; la moitié de ce terrain est près du canal. Saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
12 juillet marshal.

J. Wiley vs. James Flood.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 1er. août prochain, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, trois Lots de Terre, numérotés 7, 8 et 9, et ayant 30 pieds de face à la rue Jersey, entre Joséphine et St. André, sur 29 pieds 8 pouces, et 100 pieds dans la profondeur. Aussi, un *morceau de Terre dans la* profondeur des autres, qui leur donne une profondeur additionnelle de 20 pieds, saisis dans l'affaire ci-dessus.
2 juillet L. DAUNOY, marshal.

L. CAMOTIS, *PHARMACIEN-CHIMISTE,*

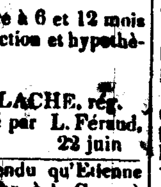

Rue du Camp, No. 39, entre Commune et Gravier, près l'Hôtel Bishop, informe le public qu'il vient d'établir une *PHARMACIE & DROGUERIE*, où l'on trouvera toute espèce de médicamens simples et composés, de même qu'un grand assortiment de sirops rafraîchissans préparés avec le plus grand soin. Il ose espérer que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront dans son établissement, tous les avantages que peuvent offrir et la bonne qualité des médicamens et la plus grande modération dans les prix.

On trouvera également chez lui d'excellent chocolat de santé, de même que tous les chocolats médicinaux, tels que le chocolat au salep de Perse, au lichen d'Islande, *au tapioka*, &c. &c. &c. 3 juillet

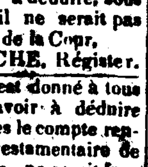

Le soussigné offre à vendre, en débarquement du navire Russell, de New-York, les articles suivants:
Acide sulfurique, nitrique, tartarique, oxalique et citrique; Essence de rose, de girofle, de limons, de cannelle, &c.; Colle de poisson; Camomille romaine; Scammonée d'Alep; Pilules de Lee; Ipéca pulvérisé; Semence d'Angelique; Racine do.; Anis; Cumin, Manne en larmes, &c.
De plus: en magasin, Chlorure d'oxide de Sodium de Labarraque; Chlorure de chaux; Sangsues choisies, &c.
7 juillet FORESTIER.

A LOUER,

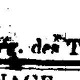

Une jolie MAISON neuve, composée de quatre appartemens et deux cabinets; elle est agréablement située au centre d'un demi-ilet, sur lequel est une belle plantation d'*orangers* et d'*autres arbres*. Les dépendances se composent d'une cuisine, trois chambres à domestiques, une écurie, remise et grenier. On peut la visiter rue St. Ferdinand, faubourg Washington. S'adresser à TUYES & Co,
10 juillet rue Royale, No. 164.

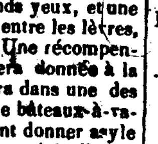

IL a été conduit à la geole de la paroisse Jefferson, dans la matinée du 16 de ce mois, un nègre nommé Isaac, se disant appartenir à M. J. St.-Bernard, de la paroisse St.-Charles.

Aussi, deux autres esclaves: une négresse nommée Vina, se disant appartenir à M. Carlin, habitant de la Fourche.
Paroisse de Jefferson, 18 juin 1832.
18 juin CHARBONNET, shérif.

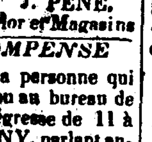

IL a été conduit à la geole de police de la paroisse Jefferson, le 5 juin courant, le nègre HENRY, se disant appartenir à M. Gibson. Il est marqué de la petite vérole. Le propriétaire voudra bien le réclamer en payant les frais qu'il aura occasionnés.
Paroisse Jefferson, 7 juin 1832.
JACQUES CHARBONNET,
11 juin shérif.

Ecurie Publique.

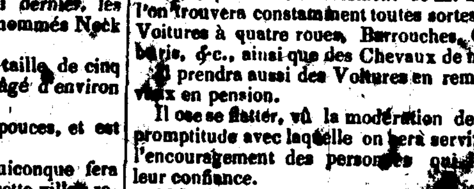

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir une *ECURIE*, rue des Ursulines, entre les Remparts et la rue St.-Claude, (ancien établissement de M. L. Fleytas), où l'on trouvera constamment toutes sortes de Voitures, Voitures à quatre roues, Barrouches, Cabriolets, Tilburis, &c., ainsi que des Chevaux de monture.

Il prendra aussi des Voitures en remise et des Chevaux en pension.

Il ose se flatter, vû la modération de ses prix et la promptitude avec laquelle on sera servi, qu'il méritera l'encouragement des personnes qui l'honoreront de leur confiance.
10 juillet—1m CHARLES FABRE.

EAUX DEROSE, de Fleurs d'Orangers, de Lavande, et de Cologne, et SAVON de Naples, récemment reçus, à vendre par J. S. SHAW.
10 juillet encoignure Douane et Royale.

NOUVEAUX LIVRES—Récemment reçus et à vendre par les soussignés, les Mémoires de la Duchesse d'Abrantes (Mme. Junot); Aventures d'un jeune fils. E. JOHNS & Co., No. 119, Chartres,
7 juil et encoig. Camp et Communes.

200 sacs Café de Rio, première qualité; 100 milliers Cigarres de la Havane et mêlés; 500 rouleaux Corde d'emballage; 3 boucauts madder (pour teinture); Toile d'emballage; Drap pour nègres; Toile à voile de coton, de la manufacture renommée de Crooks, à vendre par
2 juillet HARRISON, BROWN & Co.

BOIS DE CAMPECHE.—80 tonneaux Bois de Campêche, en débarquement et à vendre par JOSE PRATS,
6 juin rue Ste.-Anne, No. 52.

AVIS.—L. P. FERRY a l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il offre ses services en qualité de **COURTIER**, dans les différentes branches de cette profession, telles qu'achats et ventes de propriétés foncières, denrées, esclaves et courtage de change. Son bureau est rue St. Louis, No. 49, vis-à-vis la Bourse Hewlett, au magasin de M. L. S. Rieux.

N. B. Il a besoin d'acheter une parfaite couturière, pour laquelle on donnera un bon prix. 20 juin—3

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

19me. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 21 juillet.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	" "	[illegible]	800
1	" "	[illegible]	623
6	" "	[illegible]	3,000
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
156	" "	50	7,800
156	" "	20	3,180
624	" "	8	4,992
7800	" "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

Billet Entier	$ 4
Demi Billet	2
Quart de Billet	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.
17 juillet J. B. FAGET, *Directeur.*

DEUX-CENTS PIASTRES *DE RECOMPENSE*

SERONT payées par la Banque de Penn-Township pour l'arrestation et la détention de WILLIAM PORTERFIELD, accusé, avec THOMAS MIDDLETON, (qui est maintenant en prison à Philadelphie), d'avoir volé à bord du bâteau-à-vapeur Wilmington, entre Philadelphie et Wilmington, dans l'après-midi du 9 juin dernier, un petit paquet contenant $5000 en billets de banque du *Salem Banking Company, New-Jersey*, et des banques de l'Etat de la Delaware, principalement en billets de $50, une portion en $20, et quelques autres de moindre valeur. Le paquet était à l'adresse de M. John Torbet, caissier du *Farmers Bank*, à Wilmington.

Porterfield est cordonnier de profession, et après avoir passé dans la Delaware, il a pris le nom de William Butler; à Petersburg il a changé de nom et a pris celui de Wm. Ellis, et a été poursuivi à Charleston, d'où il s'est embarqué sur un navire allant à Savannah ou à la Nouvelle-Orléans. Il est de la taille de 5 pieds 6 pouces, bien pris du corps, teint brun, et le contour de la figure couleur grisâtre. Il a le nez pointu, de grandes mâchoires, et ne porte point de favoris. Il louche de l'œil droit, il parle beaucoup, et en argumentant il devient rouge et confus; cet homme a une démarche fière, et marche avec vitesse; il tient sa tête penchée par derrière et son estomach avancé; il balance ses bras en marchant. Porterfield est âgé d'environ 40 ans, il portait un habit de drap noir, très serré; un pantalon et un gilet de même, le tout presque neuf; il portait un chapeau neuf, de la manufacture de Lewis Rumford, et des bottes nouvellement ressemellées. Il a changé quelques-uns des billets entre Frenchtown (sur la Chesapeake) et Charleston (Caroline du nord), et il n'y a pas de doute qu'il cherchera à changer en petites sommes le reste des billets.

La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation et la détention de Porterfield, *alias* Butler, *alias* Ellis, et une compensation libérale sera donnée pour le montant de la somme recouvrée.

Philadelphie, 2 juillet 1832.
JACOB FRICK, Caissier.
17 juillet—3

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

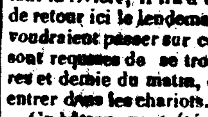

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIR**, capitaine Bagley, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les *mercredis* à 9 heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (jeudi.) Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau, un de ces deux jours, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 7 heures et demie du matin, ou à 8 heures et un quart, pour entrer dans les chariots.

Ce bâteau ayant été acheté expressément pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet susdit. Aussitôt qu'il y aura des barges suffisantes pour la remorque, on commencera le transport des frets de l'autre côté du lac au bassin et au rail-road. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.
12 juillet—6m WM. BAGLEY.

HOTEL DE MADISONVILLE.

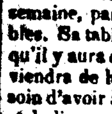

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est maintenant préparé à recevoir commodément un nombre de PENSIONNAIRES, soit par mois, par semaine, par jour, ou par repas, à des prix raisonnables. Sa table sera constamment pourvue de tout ce qu'il y aura de meilleur dans l'endroit, et de tout ce qui viendra de la ville par les bâteaux-à-vapeur. Il aura soin d'avoir à sa buvette les meilleures qualités de vins et de liqueurs.

Le soussigné ne négligera ni soins ni dépenses pour satisfaire les personnes qui visiteront son établissement.

Le bâteau-à-vapeur Corsair, avantageusement connu, qui fait le trajet de Madisonville et Covington à la Nouvelle-Orléans, offre par sa régularité un avantage aux personnes qui veulent aller en ville ou à la campagne.
12 juillet—☞ WILLIAM BOWMAN.

LANCIERS D'ORLÉANS,

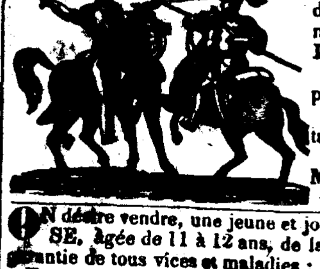

La compagnie montera à cheval dimanche, 22 du courant, à 5 heures précises du matin, et se réunira sur la Place de Lafayette.
Equipement complét, pantalon blanc.
Par ordre du capitaine commandant.
Lecourt de Billot,
Maréc. des logis chef
17 juillet

ON désire vendre, une jeune et jolie MULATRESSE, âgée de 11 à 12 ans, de la plus belle venue, garantie de tous vices et maladies; elle parle Anglais et Français, et est très-intelligente. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser à Chs. Jourdan, libraire, encoignure Ste.-Anne et Royale.
14 juillet—2

SIROP.—64 barils en débarquement en face de la rue St. Louis, à vendre par HARRISON, BROWN & CO.
3 juillet rue Royale No. 117

EN débarquement du brick James & Isabella, 6 balles Couvertures de Montpellier, 2 caisses Saucissons de Lyon et de Marseille, 13 barils Peinture verte végétale, 10 caisses Ratafia de Grenoble.
En magasin: 2 boucauts Ferblanterie, 2 petits barils Poudre anglaise, 2 caisses Shawls, 2 dito Indiennes, Robes, Mouchoirs et Batiste, 52 boucauts et 32 caisses Sucre du pays. A vendre par
14 juillet THEOD. NICOLET & Co.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $6, 00 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 42 onces de pain pour un escalin.
14 juillet D. PRIEUR, Maire.

MAIS.—1500 sacs Maïs, récemment reçus, à vendre par MEDELICE THOMAS,
14 juillet rue de la Levée, No. 77.

LA société existant jusqu'à ce jour sous la raison de *Hill & Fauchet*, est dissoute d'un commun accord. M. Hill reste chargé de la liquidation des affaires. Ceux qui doivent à l'établissement sont priés de vouloir bien régler leurs comptes aussitôt que possible, et ceux à qui il est dû sont priés de présenter leurs comptes à M. Rt. Hill. R. S. HILL.
18 juin—1m E. FAUCHET.

AYANT dissous la société de *Hill & Fauchet*, je préviens le public que je continuerai le même genre d'affaires, dans la même maison; et je profite de cette circonstance pour remercier mes amis et le public de l'encouragement que j'ai reçu d'eux, et dont je m'efforcerai à mériter la continuation. J'aurai constamment un assortiment général **D'ETOFFES POUR L'ÉTÉ ET L'HIVER**, et je remplirai avec promptitude, et dans les derniers goûts de France et du Nord, tous les ordres qui me viendront de la campagne et de la ville.
18 juin—1m Rob. S. HILL.

40 Boucauds de Sucre, sur une habitation à 7 milles de la ville, à vendre par
22 juin DUCROS & MORPHY.

QUINZE PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron, avant hier soir, de chez le soussigné, un mulâtre américain nommé CHESLEY, âgé d'environ 22 ans, charpentier de son état, taille d'environ 5 pieds 5 pouces, mesure américaine, vêtu d'un pantalon blanc, et une veste de nankin, lors de son départ, mais comme il a emporté d'autres linges il pourrait avoir changé de vêtemens: il avait un crêpe à son chapeau. Il porte des favoris. Il appartenait ci-devant à M. Guilhen, charpentier; ce nègre joue de la flûte et cette remarque peut tendre à le faire reconnaître.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.
19 juillet—3 BAZAJOU.

Cinq piastres de récompense

Seront données à la personne qui logera à la geole de cette ville, le nègre nommé Richard, âgé d'environ 28 ans, parlant anglais et français, et très-connu en ville comme charretier et revendeur de volailles. Le dit nègre est marqué d'un P sur le front et la poitrine. S'adresser pour le paiement, rue Royale No. 116.
19 juillet

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron le 26 du mois dernier, le Nègre *créole* nommé CHARLES, âgé de 26 ans, taille d'environ 5 pieds 8 pouces américains. Ce nègre est peintre et tonnelier. Il est toujours proprement vêtu, et avait un chapeau gris, avec un crêpe. Il appartenait ci devant à Mme. Salvant. La récompense ci dessus sera donnée à celui qui le conduira à une des geoles de cet Etat.
17 juillet—3

PARTI marron, dans le courant du mois passé, le nègre EDMOND, âgé de 18 ans, taille de cinq pieds six pouces, ayant une cicatrice au front. Il a été vu il y a environ deux semaines, du côté de la halle du faubourg Ste. Marie. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le logera dans une des geoles de cette ville.

Les capitaines de bâteaux-à-vapeur sont priés de ne pas lui donner asyle, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
14 juillet—3

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT données à celui qui arrêtera et conduira chez le soussigné, la négresse nommée SOPHIE, âgée d'environ 45 ans, africaine, mais depuis long-tems dans le pays; elle est partie jeudi matin, emportant avec elle tout son linge. Elle est d'une taille ordinaire, très-grasse et très-charnue, la peau fort noire, bonne figure, ayant une grosse verrue au milieu des deux sourcils; il lui manque plusieurs dents sur le devant de la machoire supérieure; elle a une forte marque de brûlure sur l'un des avant-bras. La pointe de ses pieds, et particulièrement ses gros orteils, *tournent tellement en dedans*, qu'elle ne peut pas porter de souliers. Elle est connue pour avoir autrefois appartenu à Mde. veuve Lesassier, mais plus particulièrement comme faisant depuis long tems la provision de son maître tous les jours au marché. On croit qu'elle s'est réfugiée sur l'une des habitations au bas de la ville où elle a plusieurs connaissances.

Messrs. les habitans sont invités à vouloir bien faire visiter leurs cases à nègres pour s'assurer si cette négresse ne s'y trouve pas.
14 juillet—2p☞ DE ST. ROMES.

ESCLAVES EN MARRONNAGE.

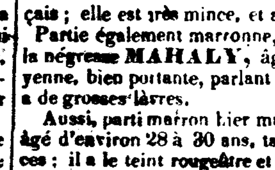

Partie marronne de chez le soussigné, depuis deux mois et demie, la négresse **HARRIET**, âgée d'environ 30 ans taille ordinaire, parlant anglais et français; elle est très mince, et a le teint clair.

Partie également marronne, huit jours après Harriet, la négresse **MAHALY**, âgée de 17 ans, taille moyenne, bien portante, parlant anglais et français; elle a de grosses lèvres.

Aussi, parti marron hier matin, le nègre **LEVEN**, âgé d'environ 28 à 30 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces; il a le teint rougeâtre et parle anglais et français.

Une récompense de dix piastres par chaque esclave sera donnée à celui qui les fera conduire à la geole ou chez leur maître.

Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur et tous autres, sont prévenus de ne pas leur donner asyle, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois
PAULIN J. FLEYTAS,
16 juin—☞ encoignure Bourgogne et Dumaine.

☞ L'éditeur de la Gazette de Bâton-Rouge publiera cet avis six fois, en français et en anglais, et enverra son compte au bureau de l'Abeille.

EFFET PERDU.—Il a été perdu vendredi dernier, un Billet de **$1450**, tiré par Mme. Veuve Bezont, à l'ordre de Mme. de Montagnac, en date du 23 février dernier, payable à un et deux ans de terme. Ce billet est endossé par cette dernière dame. Le public est prévenu de ne pas *escompter ce billet*, attendu que le paiement en a été arrêté. La personne qui le trouvera est priée de le remettre au soussigné, rue des Champs-Elysées, près le Rail-Road.
10 juillet—3 S. TAINTURIER.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Nashville, de New-York, et offrent à vendre, 30 caisses Fromage de Goshen, de première qualité; 12 demi fréquins Beurre de Goshen, pour l'usage des familles.
En magasin:—10 boucauts et 8 demi-boucauts Jambons de Cincinnati de qualité supérieure; Sardines à l'huile et au beurre; Thon mariné à l'huile; Olives farcies; Saucissons de Lyon et de Marseille; 60 caisses Prunes de Bordeaux, et autres articles qu'ils vendront en gros et en détail, encoignure des rues de Chartres et St. Louis.
12 juillet CLAPIER & MICOUD.

BRIQUES A CARRELAGE, à vendre par
19 juin THEOD. NICOLET & Co.

CHAUX.—750 barils reçus par le brick Canada, de Baltimore, d'une qualité supérieure, étant plus forte d'un tiers que toutes les chaux qu'on a importées ici jusqu'à présent.
HARRISON, BROWN & Co.
14 juin rue Royale, No. 117.

FOIN ET MAQUEREAUX.—222 bales de Foin et 234 barils Maquereaux, en débarquement du navire Mogul, à vendre par STETSON & AVERY,
14 juin rue du Camp, No. 31.

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et la ville de la Nlle.-Orléans,—Présent l'hon. C. Maurian, juge, 26 juin 1832. *Ralph Jacobs contre ses créanciers.*—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu, samedi, 21 juillet prochain, en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, afin de délibérer sur les affaires de l'insolvable, et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour.
27 juin—11.3ps F. BUISSON, Dép. Gref.

SANGSUES à 25 cents la pièce.—Une partie de Sangsues espagnoles, à vendre à 25 cents la pièce, à la pharmacie de F. P. DUCONGÉ,
14 juin rue de Chartres.

LES soussignés offrent à vendre, à très-bon compte, à leur terrain de bois de charpente, au Bassin Carondelet:
50,000 pieds Planches de Cypre,
25,000 dito Bois assortis, do.
25,000 dito Chevrons, do.
100,000 dito Planches de Pin.
Ils préviennent en même temps MM. les entrepreneurs qu'ayant pris des arrangemens avec les propriétaires des moulins de l'autre bord du lac, ainsi que ceux sur le fleuve, ils trouveront constamment à l'avenir de ces deux espèces de bois.
12 juin C. GUESNARD & ALPUENTE.

RECEMMENT reçu.—22 caisses Grand Vin Château Lafitte,
5 balles Indienne,
2 caisses Schalls,
1 balle Robes,
1 do. do. suisse,
200 douz. Pullicates } ayant droit au *drawback.*
En magasin:
52 boucauts et 32 caisses Sucre, 1ère. qualité, vendre par
9 juin THEODORE NICOLET & Co.

AVIS.—Le soussigné informe le public qu'il vient d'ouvrir un **CAFÉ** sur le Chemin-à-coulisse, où il tiendra toute espèce de Liqueurs de premières qualités. Il saisit également cette occasion pour inviter le public au **TIR-AU-PISTOLET**, qui aura lieu tous les jours, à commencer du 16 du présent mois. Ce tir est arrangé à l'instar de celui de Paris, de Paris, et aucun accident ne peut arriver même à ceux qui se trouveraient près du but.
17 avril—a PARADOL.